

SERVICE DE TAXI SOCIAL

De manière à lutter contre la pauvreté et l'exclusion, le service social a mis en place un service de taxi social et taxi-courses depuis le mois de juin dernier. Il s'agit d'un transport à moindre coût pour les personnes pensionnées ou handicapées à faibles revenus qui ont des difficultés pour se déplacer.

Vous repèrerez aisément ce minibus de neuf places car il est sponsorisé par les publicités des commerçants locaux.

Le tarif est de 2€ par trajet aller-retour sur le territoire communal et de 0.80€ du kilomètre dans un rayon de 10KM qui couvre les grands hôpitaux de la région. Ce tarif est majoré de 3€ lorsqu'il y a un accompagnement limité à une heure de la personne désorientée.

La destination du trajet du Taxi Social peut être :

- Un rendez-vous médical (médecin, pharmacien, dentiste, hôpital...)
- Une visite chez un proche
- Une démarche administrative (administration communale,...).

La destination du Taxi-courses doit être un commerce de l'entité Saint-Clausienne (en ce compris les coiffeurs).

Ce service est accessible du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 12h. Les demandes sont à adresser au service social une semaine à l'avance (sauf en cas d'urgence)